

217C1129
FR0000064123-DIV23

2 juin 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

BACCARAT

(Euronext Paris)

Le 2 juin 2017 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la société Fortune Fountain Capital (« FFC ») envisage de déposer visant les titres de la société BACCARAT¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BACCARAT sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 2 juin 2017 par les sociétés Fortune Fountain Capital, Starwood Capital Group, L Catterton, et BACCARAT.